



## DÉCLARATION DDEC/ UROGEC

### Les enseignants veulent conserver leur prévoyance !

La Fep-CFDT, le Snec-CFTC, le SPELC et la CGT se sont rassemblées aujourd'hui devant la DDEC de Dijon, comme dans toute la France, afin d'exprimer leur profond mécontentement face à la remise en cause du contrat de prévoyance des enseignants.

Dans moins de deux mois, cela fera exactement deux ans que ce contrat a été dénoncé, au prétexte qu'il devait être réécrit à la suite des modifications des garanties statutaires des agents publics. À cette occasion, le Secrétaire général de l'Enseignement catholique, Philippe Delorme, s'était engagé devant les membres de la commission permanente **à ne pas abandonner les enseignants et à leur garantir un niveau de protection équivalent.**

Pourtant, chacun comprend désormais que l'objectif poursuivi était tout autre : **supprimer le dernier avantage collectif des enseignants du privé.**

Après la loi Censi de 2005, qui a retiré le recours aux prud'hommes et la suppression de l'IDR, l'Enseignement catholique mène aujourd'hui une nouvelle action de force : faire disparaître le dernier lien concret entre les établissements et les enseignants, à savoir la prévoyance.

Cette décision répond avant tout à une logique purement budgétaire. La Fnogec évalue le coût de cette prévoyance à 66 millions d'euros par an. Mais derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes engagés au service des élèves, des familles, des établissements et de l'enseignement catholique de façon générale, dont les droits et la protection sociale sont aujourd'hui fragilisés.

**Nous nous interrogeons : la boussole de l'Enseignement catholique est-elle toujours la Doctrine sociale de l'Église ? Le signal envoyé aujourd'hui laisse malheureusement penser que la logique comptable a pris le pas sur les valeurs humaines et sociales pourtant revendiquées.**

Nous rappelons que la prévoyance constitue une protection essentielle pour les collègues confrontés à la maladie, à l'invalidité ou aux accidents de la vie, tout en assurant également la protection de leurs ayants droit.

Nous refusons cette dégradation continue des droits des enseignants du privé sous contrat. La remise en cause d'un acquis social vieux de près de cinquante ans **constitue une régression sociale majeure**, qui fragilise directement les enseignants en cas de maladie, d'invalidité ou de décès.

Les enseignants ne sont pas une variable d'ajustement. Ils sont, avec les salariés et les autres acteurs de la communauté éducative, la condition même de l'existence et du fonctionnement de l'Enseignement catholique.

La Fep-CFDT, le Snec-CFTC, le SPELC et la CGT souhaitent alerter solennellement sur les conséquences d'une telle décision. L'Enseignement catholique mesure-t-il réellement la portée de cet acte ?

En mettant fin à cette prévoyance pour réaliser 66 millions d'euros d'économies, l'Enseignement catholique abandonnerait 140 000 enseignants qui s'investissent chaque jour bien au-delà de leurs obligations pour faire vivre et développer les établissements (surveillance de cour, cantine, kermesse, atelier du midi, portes ouvertes...).

L'enseignement catholique laisserait tomber ses enseignants dans les situations les plus difficiles de leur vie ? L'enseignement catholique détournerait le regard de ses enseignants quand ils sont confrontés à la maladie, au handicap ? Il laisserait tomber les familles de ses enseignants en cas de décès ?

Nous avons du mal à le croire, c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous voulons entendre la position de l'enseignement catholique de Bourgogne.

La Fep-CFDT, le Snec-CFTC, le SPELC et la CGT demandent que les engagements pris envers les enseignants soient respectés, notamment le maintien de la prévoyance et de garanties identiques pour tous.

Nous resterons pleinement mobilisés pour défendre les droits des enseignants et préserver une protection sociale digne de ce nom.

Les membres de l'intersyndicale Fep-CFDT, Snec-CFTC, SPELC et CGT

Dijon, le 27 mai 2026